



Syndicat National de
l'Education Physique de
l'Enseignement Public (FSU)
Téléphone : 01.44.62.82.10

Paris, le 13 décembre 2012

Madame Catherine GAUDY
Directrice Générale des Ressources Humaines
Ministère de l'Education Nationale
72 rue Regnault
75243 PARIS Cedex 13

P.L/L.L

Objet : classe exceptionnelle des CE

Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines,

Nous souhaitons vous alerter sur les opérations de promotion des Chargés d'Enseignement EPS hors classe à la classe exceptionnelle.

Le ratio de l'an dernier (42%) a permis la promotion de 116 collègues mais la réduction du nombre de promouvables étant significative, il ne permettra plus, dans certaines académies qui ne compte plus que deux CE, de promotion.

D'après nos informations cela concernerait les académies de Besançon, Corse, Créteil, Clermont, Guadeloupe, Guyane, Limoges, Martinique, Nouvelle Calédonie, Paris, Reims. Une application strictement mécanique du ratio aurait donc des effets très préjudiciables aux collègues Chargés d'Enseignement EPS.

Il nous paraît donc nécessaire de prendre en compte cette situation et d'anticiper pour que nombre de collègues puissent enfin légitimement atteindre la classe exceptionnelle. Par ailleurs la durée des derniers échelons de la classe exceptionnelle ne permet pas à nombre de CE d'atteindre l'indice terminal de leur grille de rémunération. Là encore cette question mériterait un examen attentif de votre part pour que cette grille soit revue.

Nous souhaitons donc qu'une discussion soit ouverte pour reconsidérer les éléments de carrière du corps de CE d'EPS, en extinction, afin de permettre à un maximum de nos collègues d'atteindre l'indice terminal de la classe exceptionnelle.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez agréer, Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines, nos sincères salutations.

Polo LEMONNIER
Secrétaire National